

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR LE 10 DECEMBRE 2021 IBIS LONGWY MEXY

Membres présents:

ABDEFADI Allan - ATTIBA HENRY Denis - ATTIBA Christine - COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GLE Christiane - INCATASCIATIO Christopher - KURZ François - MIETTON David- PIDOL Patricia - SCHMITT Karine - SCHMITT Didier – SCHWARTZ Emile - THOMASSIER Christian.

Membres excusés :

GIUSTI José

LEQUERTIER Chantal, RABELLINO Michel, STERNITZKY Michèle, VAN Olivier arrivés en soirée.

Préparation de l'assemblée générale du 11 décembre.

Rapport des différentes commissions :

David Coluche : Calendrier, coupes et championnats

Christiane Glé : Arbitrage

Pascal Duchêne : Discipline

Didier Stievenart : Jeunes et formations

Frédéric Machnik : actions diverses

CRC OPEN ET FEMININ - LORRAINE

Suppression des matches Aller/Retour à partir de 2022. Ce qui libère des dates et moins de frais pour les clubs.

CRC Jeu Provençal : séparer les 2 groupes et faire en sorte d'avoir 1 site bien situé pour les participants.

Groupes: 1 groupe de 4 à 6 équipes en division 1

2 groupes de 4 à 6 équipes ou plus en division 2

Classement : application règlement national FFPJP

Montées-Descentes : 2 équipes de CRC-JP division 1 descendront en CRC-JP en division 2.

Le premier de chaque groupe de CRC-JP division 2 montera en CRC-JP division 1.

4 équipes ou plus de CRC-JP division 2 descendront en CDC-JP

4 équipes ou plus de CDC-JP monteront en CRC-JP division 2 (1 équipe minimum de chaque CD ayant organisé un CDC Provençal)

Le vainqueur du CRC-JP division 1 sera qualifié pour la finale nationale.

Coupe du Grand Est :

L'équipe du CD 10 a fait forfait au motif qu'elle aurait été prévenue trop tardivement.

Il est cependant rappelé que le calendrier est établi en début de saison et que la date de la coupe du Grand Est est connue depuis longtemps.

Conformément au règlement une amende de 1000 € est appliquée en cas de forfait.

Notification sera faite au CD 10.

De plus les parties à temps limité ne sont pas appréciées. Certaines équipes affirment ne pas être au courant du déroulement de la coupe.

Inscrit au registre des Associations - Tribunal Judiciaire de Metz: Volume 174 – Folio 24
Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00028

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

David précise que le règlement est transmis à toutes les équipes qualifiées avec le programme et le tirage et ne peuvent donc pas l'ignorer.

Arbitrage :

Mélanie Le Gall ne donne pas signe de vie concernant la formation pratique à l'arbitrage régional.

Le certificat médical ou d'hospitalisation demandé n'a pas été fourni.

La présidente lui transmettra un courrier lui demandant de préciser si elle souhaite ou non devenir arbitre régionale.

Formation discipline :

Prévue le 15 janvier 2022.

3 personnes par comité. Les repas sont pris en charge par le comité régional. Les déplacements par les CD.

Toute personne supplémentaire à la charge des CD.

Voir s'il est possible de faire cette formation à la fois en présentiel et en visio pour ceux qui souhaitent assister.

Le Président Michel Le Bot sera présent et exposera les objectifs fixés pour l'avenir de notre fédération.

Dernière info : en raison de la situation sanitaire actuelle, cette formation sera reportée à une date ultérieure.

Tenues pour les championnats :

Les collections ont une durée de vie limitée et celle qui avait été choisie arrive en bout de course,

Voir les fournisseurs pour une nouvelle tenue.

Nationaux jeunes :

Mulhouse et Raon l'Etape pour 2022.

Pont à Mousson s'est retiré.

Les frais relatifs arbitres et délégués sont pris en charge par la Fédération et accorde 250 € par catégorie,

Le comité régional contribuera pour un montant de 1000 € par organisateur de national jeunes organisé sur le territoire du Grand est.

Championnat Régional et le différend avec le club de Bouxières :

La présidente a eu une conversation téléphonique avec le Président du club.

La situation s'est décantée et des explications ont été fournies.

La Présidente
SCHMITT Karine

Le Secrétaire Général
ATTIBA HENRY Denis



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Denis Attiba". The signature is fluid and cursive, written over a light blue horizontal line.